

Séance du 10 décembre 2015

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Madame DESTIN présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Plaine d'Ansot – Plan de gestion – Demandes de subventions pour l'année transitoire 2016.

Le site d'Ansot fait partie des barthes de la Nive, en rive droite du cours d'eau. Sa spécificité et ses potentialités écologiques ont justifié son classement en qualité d'espace naturel sensible du département, son intégration au réseau Natura 2000, ainsi que sa sécurisation foncière par l'Agglomération Côte Basque-Adour et sa gestion par la commune de Bayonne.

Par délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a approuvé le plan de gestion 2011-2015, lequel est suivi et contrôlé par le conseil de site qui se réunit tous les ans. 2016 sera une année transitoire entre deux plans de gestion : l'un touchant à sa fin et le nouveau en cours d'élaboration. Pendant cette période charnière, les opérations de gestion seront menées conformément au plan de gestion « sortant ».

Les cinq actions du plan de gestion seront les suivantes :

- I. Amélioration de la connaissance du site et de son fonctionnement
- II. Restauration et gestion des ouvrages, des milieux, des habitats et des espèces
- III. Mise en place de méthodes d'évaluation
- IV. Sensibilisation du public et partenariats
- V. Fonctionnement

Les dépenses sont composées des frais liés aux achats ou aux règlements de prestataires mais également du coût interne du personnel affecté à la gestion du site. Elles sont estimées pour l'année 2016 à 412 000 €.

Comme pour les cinq années précédentes, cette opération est susceptible d'être soutenue financièrement par les partenaires suivants : Europe, Région, Département et Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de chacun de ces partenaires potentiels au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.